



DECISION

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le Dahir n° 1-15-83 du 20 Ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°111-14 relative aux régions ;
- Vu la délibération n° 02/2016 du conseil de la Région Casablanca-Settat approuvée lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2016 ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu la décision n° 06/2016 émanant du Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat ;
- Vu la circulaire N°24/2012, relative à la gestion de la procédure de recrutement au sein des entreprises et établissements publics ;
- Vu la loi cadre du personnel au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article premier : l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat recrute une assistante de direction senior.

Article 2 : Sont éligibles audit poste, les candidates :

- Disposant minimum d'un diplôme BAC+3.
- ayant une expérience de 10 ans minimum (après obtention du diplôme requis) en tant qu'assistante de direction pour le directeur général, PDG ou chef d'entreprise dans le secteur public ou privé.
- Ayant une parfaite maîtrise à l'écrit et à l'oral en **arabe, français et anglais**.
- Disposant d'une bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Power point etc...).
- **Principales qualités requises :** sens de l'organisation, rigueur, confidentialité, disponibilité, forte capacité d'écoute.



